

**DOSSIER INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC
du 4 SEPTEMBRE 2018**

Salle Proust

Dossier n° 2018-04 - 11 h 00 : demande d'autorisation commerciale déposée par la SARL MAGASIN 246 concernant la création d'un ensemble commercial par la création d'un magasin NOZ d'une surface de vente de 1 061,30 m² portant la surface totale de vente de l'ensemble commercial à 4 911,30 m² à Barentin, 218 boulevard de Normandie.

Composition de la commission :

- le maire de Barentin, commune d'implantation, ou son représentant ;
- monsieur Daniel GRESSENT désigné par la communauté de communes Caux-Austreberthe dont est membre la commune d'implantation ;
- monsieur François TIERCE désigné par la communauté de communes Caux-Austreberthe chargée du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Michel LEJEUNE, maire de Forges-les-Eaux, ou monsieur Nicolas LANGLOIS, maire de Dieppe, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, ou madame Pierrette CANU, vice-présidente de la Métropole Rouen Normandie, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- madame Danièle CALLE (UFC Que Choisir) ou monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGT) ou madame Catherine MARC, personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- monsieur Boris MENGUY ou madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI ou monsieur Guy PESSY, (France nature environnement Normandie), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.